

**ASSEMBLÉE NATIONALE**4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN210

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago et Mme Rabault

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« Une attention particulière sera portée sur la disponibilité des logements accessibles aux militaires et à leurs familles ainsi qu'à la rénovation du parc immobilier, en particulier dans les territoires en tension sur ce plan-là. Le ministère des Armées veillera à l'atteinte des objectifs et au déploiement concret des plans famille mais aussi des plans « Ambition Logement » et « Hébergement ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à mettre en exergue l'objectif de rénovation du parc immobilier et le renforcement des capacités du Ministère des Armées à attribuer des logements aux personnels militaires. Le succès des plan « Ambition Logement » et « Hébergement » apparaît clé dans le renforcement de l'attractivité des carrières et l'amélioration des conditions de vie des militaires.